

COMITE SYNDICAL DU PAYS VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 25 juin 2018
à Saint Laurent d'Aigouze

Séance du 25 juin 2018

Date de convocation : 14 juin 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 34 titulaires et/ou suppléants + 2 avec voix consultative

Membres votants présents : 32

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (M. MAUMEJEAU pour Mme NEPOTY, M. PELISSIER à M. CONDE, Mme CHALEYSSIN à M. VIGNE, M. GRAS à M. ESTEVE, M. SAUZEDE à Mme MARTIN, M. GAFFARD-LAMBON à M. MARTINEZ, M. LAURIE à M. CAMPOS

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : M. PENIN à M. CRAUSTE (M. CRAUSTE absent)

Nombre total de voix : 35

Le quorum est atteint : 32/44

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, à 18h30, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à St Laurent d'Aigouze.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Claude BERNARD, Christine ROUVIERE, Arlette FOURNIER, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Katy GUYOT, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Robert MONNIER, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Marie José PELLET, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Santiago CONDE, Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Roger VIGNE

Suppléants sans voix délibérative : Marie PASQUET, Daniel JULIEN

Présence de (Pays de Lunel) : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Laurent PELISSIER, Pierre MAUMEJEAN, Claude LAURIE, Jean DENAT, Alain REBOUL, Marc JOLIVET, Philippe GRAS, Pilar CHALEYSSIN, Isabelle DEBRIE, Jean Michel ANDRIUZZI,

Administration :

Yannick REBOUL Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

M. le Président Pierre Martinez accueille et remercie les délégués présents pour ce Comité syndical du PETR.

Il passe la parole à M. Pélissier vice-président du PETR qui nous reçoit sur sa commune mais qui ne peut rester au comité syndical pris par une autre obligation posée de longue date.

M. Pélissier souhaite la bienvenue aux délégués et leur souhaite pareillement une bonne réunion de travail.

Quorum : Le quorum étant vérifié (32/44), la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Jean Pierre BONDOR accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est fait rappel de l'ordre du jour.

Validation des comptes rendus du 21/03/2018 et 04/04/2018

Délibérations :

1. Mise en place du Conseil de Développement du PETER Vidourle Camargue
2. Création d'un poste de chargé de mission contractualisation
3. Election de la commission d'appel d'offres
4. Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires
5. Nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour la Médecine préventive
6. Convention avec Gard Tourisme – avenant d'objectif annuel
7. Signature d'une convention de partenariat avec l'association du collectif des garrigues et l'université des sciences de Montpellier pour encadrer une étude d'impact des activités touristiques sur l'environnement.

2 - Questions diverses, points d'information

- Point d'information sur le contrat de réciprocité
- Point d'information sur le contrat territorial avec la Région Occitanie
- Point d'information sur les travaux en cours par vice-présidence

La séance peut donc débiter.

Validation des comptes rendu du 21/03/2018

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

Validation des comptes rendu du 04/04/2018

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 2

Vote contre : 0

DELIBERATIONS :

- I) Mise en place du Conseil de Développement du PETER Vidourle Camargue

Rapporteur : André Brundu

Conformément à l'article L.5741-1 du CGCT et l'article 6 des statuts du PETER un conseil de développement territorial réunissant les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire doit être mis en place.

Il est consulté, sur les principales orientations du PETER, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Dans ce cadre le conseil de développement doit impérativement être consulté pour la mise en place du projet de territoire qui doit intervenir avant le 26/12/2018.

Le PETER Vidourle Camargue fait participer la société civile à ses travaux au travers de plusieurs réseaux qui regroupent environ 180 membres de la société civile:

- 21 Adhérents du site remarquable du gout AOP taureau de Camargue
- 35 Adhérents du club des entrepreneurs
- 25 Correspondants patrimoines non élus
- 52 Membres du réseau éco-ambassadeur (27 loisirs verts – 25 hébergements)
- 46 Membres privés des comités de programmation dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens (6 consulaires 30 et 34 + 20 membres GAL + 20 membres GALPA)

Il est proposé de considérer que ces réseaux constituent la base de discussion avec la société civile et ainsi de leur demander de désigner 20 membres (10 titulaires, 10 suppléants), 4 par réseaux.

Lors de la désignation les réseaux seront invités à répartir leur membres de manière égalitaire entre les 2 collèges du conseil de développement (collège des acteurs économiques et sociaux / collègue vie associative, activités culturelles et scientifiques).

La rédaction du règlement intérieur du PETR Vidourle Camargue a prévu que 5 délégués du conseil de développement assistent aux Comités Syndicaux. Les 10 membres titulaires élus seront donc invités à désigner les 5 délégués invités aux Comités Syndicaux pour siéger avec voix consultative.

Le Président du Conseil de Développement est de par les statuts désignés par le Président du PETR. M. le Président, Pierre Martinez, propose de donner la possibilité aux membres du Conseil de Développement de choisir eux-mêmes leur président.

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

- II) Création d'un poste de chargé de mission contractualisation

Rapporteur : Pierre Martinez

Depuis le 19 avril 2017, le PETR Vidourle Camargue est signataire d'un contrat de ruralité avec l'état. Il travaille actuellement à la signature d'un contrat Régional sur la période 2018-2021.

Ces contrats sont une opportunité pour le développement du territoire du PETR puisqu'ils permettent l'obtention de subventions aux projets des communes et communautés de communes. Afin d'optimiser les possibilités offertes par ces contrats il semble opportun de créer un poste de chargé de mission dédié au sein du PETR.

Pour rappel ce poste est en partie financé par la Région Occitanie (20 000 €) qui met en place un soutien à l'ingénierie de projets dans le cadre de son propre contrat.

Il est proposé de créer un poste à temps complet sur la base du cadre d'emploi de la catégorie B grade de rédacteur territorial et de prévoir un recrutement contractuel possible en raison des qualifications recherchées (3-3,2°).

Question : Mme Claudel demande si la personne en intérim qui occupe la fonction actuellement se verra proposer le poste ?

M. le Président précise que la personne pourrait candidater sur le poste mais que celle-ci préfère poursuivre sa carrière dans la filière qui est la sienne, c'est-à-dire la filière médico-sociale.

Il sera donc fait appel à une candidature externe via le Centre de Gestion du Gard.

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

III) Election de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Pierre Martinez

Il est nécessaire de procéder à la création d'une commission d'appel d'offres du PETR Vidourle Camargue à caractère permanent.

Selon l'article 1411-5 du CGCT, la commission doit être composée du Président du PETR (membre de droit) et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il est proposé d'élire au sein du Comité syndical un représentant de chaque communautés de communes (la présidence mise à part) et 2 représentants de la CC Petite Camargue (CC la plus peuplée) pour pourvoir aux 5 sièges titulaires ; un représentant de chaque communautés de communes et 2 représentants de la CC Petite Camargue pour pourvoir aux 5 sièges de suppléants.

Titulaires	Suppléants
le Président du Syndicat Mixte	
un représentant de la CCTC	un représentant de la CCTC
deux représentants de la CCPC	deux représentants de la CCPC
un représentant de la CCRVV	un représentant de la CCRVV
un représentant de la CCPS	un représentant de la CCPS

Il est fait appel à candidature et la liste des candidats s'établit comme suit :

Titulaires	Suppléants
Pierre MARTINEZ	
Gilles TRAUULLET	Jean Claude CAMPOS
Joël TENA Alain DUPONT	Christophe TICHET André BRUNDU
Jacky REY	Jean François LAURENT
Alain THEROND	François GRANIER

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

- IV) Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires

Rapporteur : Pierre Martinez

Conformément à ses engagements, La Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, a mis en place l'Assemblée des Territoires.

Pour être présent et porter la voix du territoire le comité syndical du 11 octobre 2016 a désigné ses représentants en respectant la parité homme/femme et le découpage territorial imposé par la Région Occitanie (Délibération n°2016-10-263).

Le Comité syndical a proposé de répartir les sièges de la manière suivante :

- Pour le périmètre GAL 1 titulaire/ 1 suppléant
- pour le périmètre dit « Camargue » 1 titulaire/ 1 suppléant
- pour le périmètre dit « Vidourle » 1 titulaire/ 1 suppléant

Ont été élus :

- Pour le périmètre GAL 1 titulaire Présidence du GAL / 1 suppléant Richard PITAVAL
- pour le périmètre dit « Camargue » 1 titulaire Olivier PENIN/ 1 suppléant Paulette REDLER
- pour le périmètre dit « Vidourle » 1 titulaire Jean Baptiste ESTEVE/ 1 suppléant Magali AZAÏS

Il s'agit de remplacer deux membres qui ne sont plus déléguées au comité syndical du PETR (Paulette REDLER et Magali AZAIS).

Il est fait appel à candidature :

Mme Noémie CLAUDEL propose sa candidature en remplacement de M. Paulette REDLER pour le poste de suppléant du territoire « camargue ».

Il n'y a pas de candidat pour le poste de suppléant du territoire « Vidourle ».

Le poste reste vacant. Il sera à nouveau proposé lors du prochain comité syndical.

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

- V) Nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour la Médecine préventive

Rapporteur : Pierre Martinez

Toutes les communes et les communautés de communes ont été amenées à voter cette délibération.

Le Centre de Gestion assure les missions prévues par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique. Il s'engage à ce titre à assurer les visites médicales périodiques obligatoires.

Par courrier en date du 9 avril 2018 le Centre de Gestion du Gard informe les collectivités de la nécessité de signer une nouvelle convention de médecine préventive suite à la décision du Conseil d'administration d'une modification tarifaire.

Les membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Gard ont délibéré afin de voter une augmentation tarifaire ;

Une nouvelle convention de la collectivité qui prendra effet au 1^{er} juillet 2018 doit être signée.

Le Centre de Gestion du Gard a conforté le service médecine préventive par une équipe pluridisciplinaire composée de 2 médecins, 2 infirmiers et une référente handicap.

La convention porte sur :

- l'action sur le milieu professionnel
- l'action envers les agents

Le coût du service est calculé sur l'assiette des dépenses de personnel au cours de l'année N-1 avec un taux de 0.32 %.

En cas d'impossibilité pour le centre de gestion d'assurer les visites médicales suite à l'absence de médecin, une tarification par visite sera appliquée :

- 50 € pour le premier semestre 2018
- 55 € à partir du 1^{er} juillet 2018

La convention est renouvelable par tacite reconduction pour une année civile.

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

- VI) Convention avec Gard Tourisme – avenant d'objectif annuel

Rapporteur : Pierre Martinez

Depuis 2006 une convention est signée avec Gard Tourisme pour la mise en place d'une animation dédiée aux professionnels du tourisme, à la commission tourisme ainsi que la mise en œuvre d'actions visant au développement du tourisme en général et plus particulièrement pour le territoire Vidourle Camargue en faveur du tourisme durable.

Chaque année un avenant est signé entre le territoire et Gard Tourisme pour la mise en œuvre de la convention. Le PETR propose de reconduire en 2018 la convention avec Gard Tourisme et de signer l'avenant annuel de mise en œuvre.

Principal objectif : Coordination des actions, optimisation et mutualisation des moyens pour plus de cohérence et d'efficacité.

L'avenant annuel :

- Il précise les missions confiées à la chargée de mission pour la période.
- Il établit la liste des actions en faveur du tourisme en 2018
- Les crédits ont fait l'objet d'une inscription budgétaire au Budget primitif du Syndicat Mixte. Le coût de la mission tourisme actions comprises est évalué en 2018 à 29 365 €

Les élus de la Communauté de communes Terre de Camargue font part de leur inquiétude et des questionnements concernant la mise en place du Grand Site d'Occitanie et des conditions de cette mise en place.

Ils font remarquer que la convention prévoit une répartition du temps de travail de l'agent mis à disposition à 70% pour le PETR et 30% pour l'OGS/SPOTT.

M. le Président, Pierre Martinez, précise qu'il était prévu à cette séance, une délibération portant sur la signature du contrat cadre du Grand Site d'Occitanie. Ayant eu connaissance des interrogations des communautés de communes Terre de Camargue et Petite Camargue, cette délibération n'est pas aujourd'hui présentée aux élus du PETR dans l'attente d'une clarification de la situation du Grand Site d'Occitanie.

La convention qu'il est proposé de voter ce soir concerne uniquement la mise à disposition d'un personnel de l'Agence de Développement Touristique du Gard au PETR pour effectuer les missions de développement touristique et d'animation du territoire. Les 30% non fléchés sur le PETR restent sous la conduite de Gard Tourisme.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 6

Vote contre : 0

- VII) Signature d'une convention de partenariat avec l'association du collectif des garrigues et l'université des sciences de Montpellier pour encadrer une étude d'impact des activités touristiques sur l'environnement.

Rapporteur : Pierre MARTINEZ

Le PETR Vidourle Camargue est engagé depuis quelques années dans une démarche Tourisme Responsable. Une cinquantaine de prestataires du tourisme (hébergement et activités de loisirs) se sont associés à la démarche. Ils ont entamé une évolution de leurs pratiques touristiques en faveur d'un accueil et de pratiques des séjours ou de loisirs plus respectueux de l'environnement.

Initié en 2012, le contexte actuel des ambassadeurs est en pleine mutation. La réflexion se porte sur le regroupement des réseaux d'acteurs en une charte territoriale commune. En effet, de son côté, le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise anime un réseau d'acteurs autour du patrimoine et de la biodiversité. Très tôt il a été noté des convergences entre les réseaux d'où la nécessité de mutualiser les chartes pour une meilleure visibilité de l'offre et pour gagner en efficacité dans l'animation des groupes.

Le Collectif des Garrigues travaille en partenariat avec le Master IEGB (ingénieur en environnement et gestion de la biodiversité) de la faculté de Sciences de Montpellier depuis quatre années. Il anime des enquêtes de terrain pour faire ressortir leur exemplarité, leur modèle économique et les critères innovants de leur activité. L'objectif est de montrer comment les activités touristiques peuvent aussi exploiter de manière durable et respectueuse les richesses des territoires (faune, flore, terre, eau, espaces, ...).

Pour l'année scolaire 2018-2019, le Collectif des Garrigues propose à la mission Tourisme du PETR Vidourle Camargue d'orienter les études de cas du Master IEGB sur des prestataires membres du réseau ambassadeurs Tourisme Responsable. A l'issue de l'enquête, il apportera son expertise et ses conseils concernant l'analyse territoriale des données.

L'objectif est d'avoir un retour factuel, objectif et scientifique sur les réels impacts des activités touristiques sur les milieux. Deux secteurs seront étudiés : les garrigues et la Camargue. Les éléments permettront d'avoir un état des lieux croisé en matière d'impact environnemental des activités touristiques selon les secteurs.

Ces informations serviront de support à la réflexion sur l'évolution du cadre des Ambassadeurs. Ils pourront notamment apporter des éléments concernant la question des activités motorisées ou non.

L'objectif final étant d'aider ou d'orienter les ambassadeurs à continuer leurs efforts pour réduire l'impact environnemental de leurs activités.

Le coût de l'opération s'élève à 1 500 €. Le budget sera prélevé dans l'enveloppe réservée pour les opérations de la commission tourisme du PETR pour 2018.

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

- VIII) Signature d'un contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage de l'URSSAF

Rapporteur : Pierre MARTINEZ

Avec l'assentiment du comité syndical, cette délibération est rajoutée à l'ordre du jour pour traiter les obligations du PETR en matière d'assurance chômage suite au passage en PETR et du changement de numéro SIRET.

Le PETR Vidourle Camargue doit adhérer au régime d'assurance-chômage pour les agents non titulaires (auxiliaires et contractuels) présents et à venir.

Les conditions qui s'appliquent sont les suivantes :

- Le contrat d'adhésion l'engage pour une durée de 6 ans. Le contrat est renouvelé automatiquement par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat ;

- L'adhésion concerne tous les agents non titulaires et non statutaires ;

Une période de stage de 6 mois à compter de la date de signature du contrat s'applique. Durant cette période, le PETR verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période.

- Les contributions sont assises sur les rémunérations brutes servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale

- Le taux des contributions est celui fixé par la convention relative au régime d'assurance chômage et le règlement annexé.

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

POINTS D'INFORMATION QUESTIONS DIVERSES

Un PowerPoint sert de support à la présentation. Il sera mis en ligne sur le site internet du PETR et diffusé par mail aux élus.

► La contractualisation :

- Point d'information sur le contrat territorial avec la Région Occitanie
Signature d'un contrat cadre puis d'avenants financiers annuels
Période : 2018/2021
Enveloppe :
Soutien à l'ingénierie socle : 30 000 €/ an
Soutien à l'ingénierie démarche innovante : 15 000 €/ an
Investissement démarche innovante : 120 000 €/an
Thématiques en discussion sur l'investissement : Itinérance/mobilité et restauration hors domicile
- Point d'information sur le contrat de réciprocité
Proposé par la Préfecture du Gard entre le PETR et l'Agglo de Nimes. Porte le nom de contrat mais revêt la forme d'un accord de partenariat. Il représente une volonté commune de progresser sur des thématiques prédéfinies.
Le contrat et sa durée ne sont à ce jour pas formalisés, le travail de réflexion est en cours et la préfecture doit confirmer la possibilité de signer le contrat et en définir le périmètre.
Enveloppe :
Une partie de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est désormais fléchée sur les contrats de réciprocité
Environ 500 000 € pour le contrat
Thématiques en discussion : Mobilité, THD, télétravail, traditions taurines

► Les dossiers en cours par délégation :

- **Tourisme :**
Lancement d'une carte tourisme et patrimoine
Création d'un guide tourisme et handicap
Candidature au label « Vignoble et Découvertes »
Mise en place de la Commission tourisme
Mutualisation des réseaux des ambassadeurs du PETR et de la Camargue Gardoise
Organisation du salon national des Sites Remarquables du Goût
- **Patrimoine :**
Création d'une exposition sur les grandes figures du territoire
Candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »
Lancement d'un appel à projet Patrimoine dans le cadre de fonds européens LEADER
- **Développement économique :**
Mise en place d'une dotation pour les entreprises par les EPCI et les fonds européens pour mobiliser une enveloppe de 300 000 € pour les projets d'entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martinez remercie le Comité syndical.

Le secrétaire de séance
Jean Pierre BONDOR

Le Président
Pierre MARTINEZ